Schéma de cohérence territoriale

de la grande agglomération toulousaine

smeat

Révision du SCoT

Pour participer c'est par ici !

Réunions publiques

Qu'est-ce que **le SCoT** ?

Le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) est un document de planification urbaine. Il fixe un cadre pour les politiques publiques des territoires de la grande agglomération toulousaine. Il s'applique à l'échelle des 5 intercommunalités qui composent son territoire : Toulouse Métropole, Le Muretain Agglo, Sicoval, Grand Ouest Toulousain et Coteaux Bellevue.

Le SMEAT est le syndicat mixte en charge d'élaborer et de mettre en œuvre le SCoT, en lien direct avec les intercommunalités et en concertation avec les habitants, les associations, les collectivités, les organismes et chambres consulaires en compétence sur les thèmes traités par le SCoT.

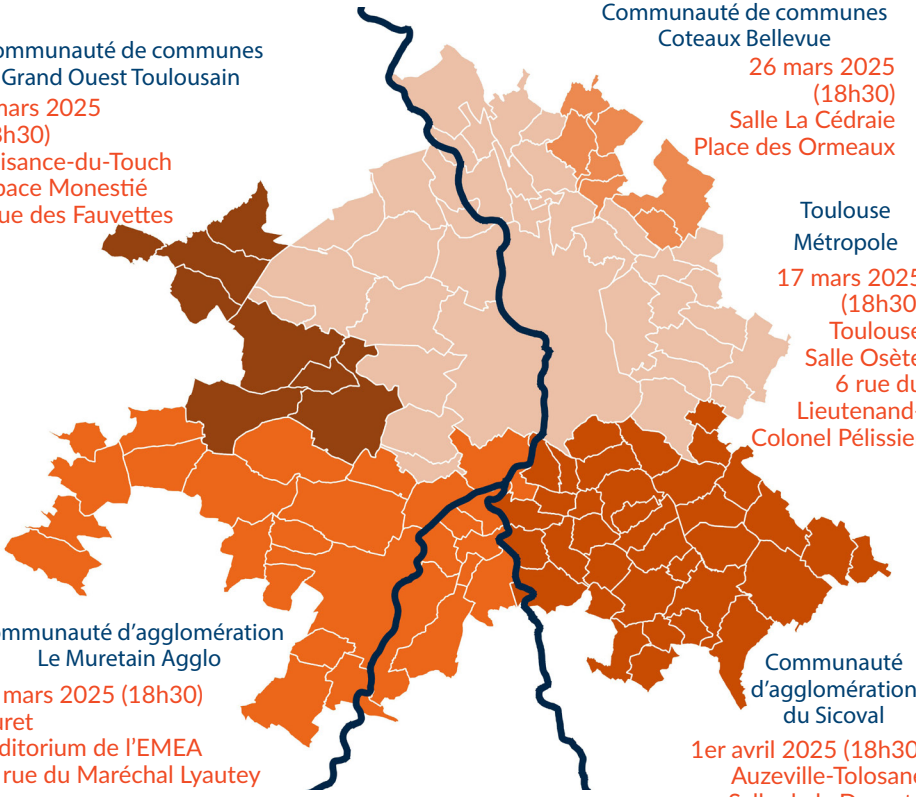

Communauté de communes
Grand Ouest Toulousain
5 mars 2025
(18h30)
Plaisance-du-Touch
Espace Monestié
1 rue des Fauvettes

Communauté de communes
Coteaux Bellevue
26 mars 2025
(18h30)
Salle La Cédraie
Place des Ormeaux

Toulouse
Métropole
17 mars 2025
(18h30)
Toulouse
Salle Osète
6 rue du
Lieutenand-
Colonel Pélissier

Communauté d'agglomération
Le Muretain Agglo
11 mars 2025 (18h30)
Muret
Auditorium de l'EMEA
23 rue du Maréchal Lyautey

Communauté
d'agglomération
du Sicoval
1er avril 2025 (18h30)
Auzeville-Tolosane
Salle de la Durante
1 chemin du moulin Armand

Une révision du SCoT en cours...

Les axes de la révision

Des objectifs communs à tous les territoires du SCoT sont identifiés. Ils positionnent le SCoT comme un cadre stratégique de dialogue et d'action pour les collectivités autour d'une ambition : préserver tous les facteurs de qualité et de durabilité du cadre de vie.

Le SCoT révisé délivre une armature territoriale pour orienter et adapter les choix d'aménagement en fonction des spécificités des territoires et de leurs capacités à accompagner le développement, en cohérence avec la trajectoire du zéro artificialisation nette des sols définie à l'échelle nationale.

Le SCoT offre une agilité aux intercommunalités dans sa traduction via les projets intercommunaux.

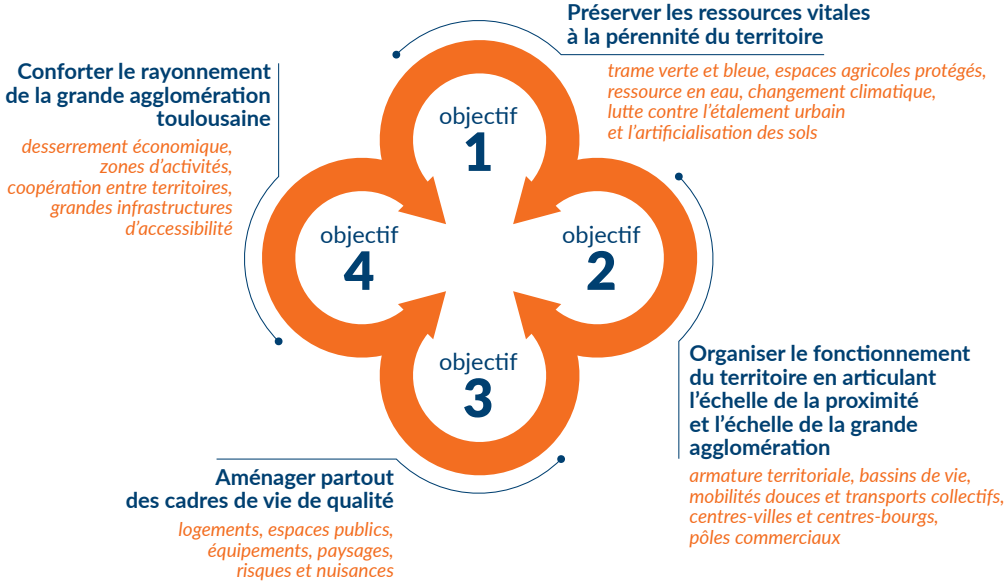

... au service du cadre de vie

Des perspectives chiffrées

La grande agglomération toulousaine connait une dynamique démographique forte depuis longtemps qui repose sur son attractivé mais aussi sur les naissances. Au travers de la révision du SCoT, les élus du territoire entendent assumer leurs responsabilités d'accueil, en les modérant au regard des tendances récentes.

Par ailleurs, les élus souhaitent mieux accompagner cet accueil en termes de mobilités, d'équipements... La production de logements doit répondre à la dynamique démographique mais aussi aux besoins des habitants du territoire. Enfin, pour préserver les espaces agricoles et naturels, il s'agit désormais d'être économe en matière de foncier.

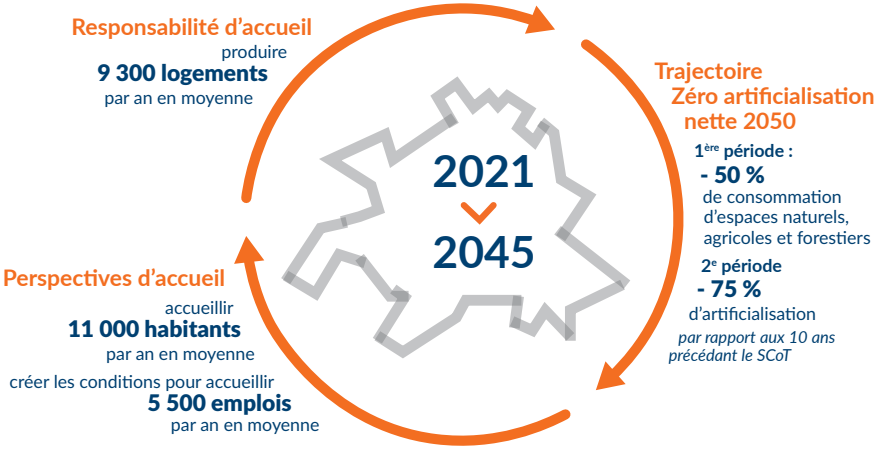

Calendrier du projet

Elaboration du **diagnostic** du territoire, de l'**état initial de l'environnement** et des **perspectives d'évolution de l'environnement**

Détermination des enjeux associés à la révision du SCoT (y compris des **enjeux environnementaux**)

Travaux sur les objectifs du **projet d'aménagement stratégique** et leurs déclinaisons à partir des enjeux
Etude de différents **scénarios d'évolution**
Analyse des incidences des objectifs et orientations du PAS

Travaux sur les orientations du **document d'orientations et d'objectifs** et le **programme d'actions**

Complément du PAS suite à la première analyse des incidences

Finalisation des pièces du SCoT
Consultation juridique

Rencontres techniques avec les PPA

Réunions publiques /
Réunions PPA

Consultation officielle PPA

Organisation de l'enquête publique

3 documents majeurs :

- Le **projet d'aménagement stratégique** (PAS)
  C'est le socle politique du SCoT.
  Il définit les objectifs de développement et d'aménagement du territoire à un horizon de 20 ans.
- Le **document d'orientations et d'objectifs** (DOO)
  Il fixe les orientations pour atteindre les objectifs du PAS.
  Il doit être décliné par les documents de planification locale (PLU, carte communale, PLH, PCAET...).
  C'est aussi un cadre pour les grandes opérations d'aménagement.
- Le **programme d'actions** est complémentaire et cible les actions au sens large des acteurs publics et privés sans être réglementaire.

Contact :
SMEAT, 11, boulevard des Récollets, 31400 Toulouse
05 34 42 42 80
contact@smeat-agglotoulouse.fr
www.smeat-agglotoulouse.fr

smeat
Document réalisé par l'AUAT